Révision du

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H)

valant programme local de l'Habitat

de la Communauté de Communes
Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Presqu'île de Crozon Aulne Maritime
Communauté de communes

Comment voulons-nous vivre et habiter sur la CC Presqu'île de Crozon Aulne Maritime ?

Le PLUi-H est l'occasion d'y réfléchir ensemble !



LE PLUI-H: UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL



Environnement
Équipements
Déplacements
Ressources naturelles
Habitat
Foncier
Développement économique

- *Le PLUi-H vise à assurer un **développement durable et cohérent** du territoire pour les 10 prochaines années, en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique, d'équipement, de transport, etc. tout en luttant contre l'artificialisation des sols.[1]*
- *Le PLUi-H définit les **règles qui encadrent les futures constructions et utilisations des terrains :** permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc.*
- *Le PLUi-H **traduit localement les politiques d'aménagement d'échelles plus larges** (européennes, nationales, métropolitaines). Il doit être compatible avec les documents supracommunaux tels que le SCoT du Pays de Brest.*
- *Le PLUi-H s'attèle à doter le territoire d'une vision stratégique et à mettre en valeur ses complémentarités. Le volet habitat permet de développer une politique de l'habitat opérationnelle à cette échelle avec un programme d'actions ciblées.*
- *Le PLUi-H, une fois approuvé, remplacera le document actuel.*

[1] *Aujourd'hui, la loi fixe un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, soit plus aucun hectare de terre artificialisé sans compensation par la renaturation.*

LE TERRITOIRE DE LA CC PRESQU'ÎLE DE CROZON AULNE MARITIME :

- Département du Finistère
- 10 communes (9 communes littorales et 1 commune estuarienne)
- 23 040 habitants[1]
- 281 km de linéaire côtier[2]
- 281 km²

[1] *INSEE 2024*
[2] *données du service hydrographique et océanographique de la Marine*



Carte du territoire de la CCPCAM
Source : BD TOPO IGN et MOS

LA RÉVISION DU PLUI-H EST DÉCOUPÉE EN GRANDES PHASES :

2026

1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL
Lancement de la révision du PLUi-H
Etat des lieux du territoire et analyse des atouts, faiblesses

fin 2026 – 2027

2 ÉLABORATION DU PADD[1]
Orientations politiques de l'aménagement du territoire pour 2040

3 TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE
Règlement graphique (zonage) et écrit et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

printemps 2028

4 PHASE D'ARRÊT
Arrêt du projet de PLUi-H par délibération du Conseil Communautaire et bilan de concertation

2028

5 AVIS PPA[2] ET ENQUÊTE PUBLIQUE
Consultation des services et avis du préfet
Participation du public et des associations dans le cadre de l'enquête publique

6 APPROBATION DU PLUI-H
Par délibération du Conseil Communautaire

fin 2028

[1] *Projet d'Aménagement et de Développement Durables*

[2] *Personnes Publiques Associées : Etat, chambres consulaires, Région, Département, pôle métropolitain du pays de Brest,...*

POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER !

Sur le site internet de la Communauté de Communes
https://www.comcom-crozon.com/

Sur les registres de concertation mis à disposition du public au siège de la CPCAM à Crozon, à l'antenne de la CCPCAM au Faou ainsi qu'en mairie dans les 10 communes de l'intercommunalité

pour nous écrire :
par voie électronique :
revision.pluih@comcom-crozon.bzh

ou par courrier à l'attention de
M. le Président de la CCPCAM - ZA de Kerdanvez - 29160 Crozon
*en précisant l'intitulé **«Révision du PLUi-H»***
dans l'objet du courrier.

Lors des réunions publiques

Dans le magazine communautaire «Horizon», les bulletins communaux et la presse locale

Lors des expositions publiques et autres évènements organisés